

Avis aux candidats admis à s'inscrire définitivement au Master "Management et Gouvernance des Collectivités Territoriales" 2025/2026

Il est porté à la connaissance des candidats admis au concours d'accès au
Management et Gouvernance des Collectivités Territoriale

Dont les noms figurent dans les listes ci-dessous

Qu'ils doivent déposer leurs dossiers d'inscriptions à la salle Bibliothèque 1, le
Mardi 2 décembre 2025, de 9h00 à 12h00

Dossier d'inscription :

- Diplôme de la licence original
- 4 copies du diplôme de la licence
- Diplôme de baccalauréat original
- 4 copies du diplôme de baccalauréat
- Relevés de notes originaux des années de licence (du premier au sixième semestre)
- Attestation d'assurance
- 4 photos d'identité récentes
- Photo d'identité sur un CD
- 2 copies de la carte d'identité nationale (recto-verso)
- Attestation de non-travail
- 4 enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse de l'étudiant

N.B :

- Aucun dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera accepté.
- Toute information erronée lors de la pré-candidature en ligne entraînera l'annulation de la candidature.
- L'inscription au master ne sera validée et définitive à condition que le diplôme soit un diplôme national ou équivalent après vérification des pièces présentées dans les dossiers de candidature et confirmation que ceux-ci répondent aux conditions d'inscription. Les étudiants titulaires d'un diplôme d'université (issus d'une formation continue) n'ont pas le droit de s'inscrire à un master de formation initiale.